



**MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT
DE BRIVE-LA-GAILLARDE**

Association

8 avenue André Jalinat
19100 Brive la Gaillarde

Exercice clos le 31 décembre 2025

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

VILLENEUVE SUR LOT

1, Rue du Chevron d'Or
CS 50097 - Pujols
47300 VILLENEUVE SUR LOT
Tel : 05 53 40 88 00

AGEN

1456, Avenue de Colmar
47000 AGEN
Tel : 05 53 69 04 50

S.A.R.L. au capital de 276 500€

R.C.S. Agen N°520 319 138

N° intracom. : FR58 520 319 138

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Grande Aquitaine

acomparties.com

**MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT
DE BRIVE-LA-GAILLARDE**

Association

8 avenue André Jalinat

19100 Brive la Gaillarde

Exercice clos le 31 décembre 2025

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE BRIVE-LA-GAILLARDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux conséquences de l'application du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles concernant la comptabilisation des subventions.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant de la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appelés à statuer sur ces comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 01 juillet 2026

@Com Audit Sud
COMMISSAIRE AUX COMPTES
JEAN-MARC TONON



Mission Locale de l'Arrondissement de Brive

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	5 764	5 764		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	5 764	5 764		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	1 262 400	397 085	865 314	913 610
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	251 507	179 455	72 051	80 980
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	1 513 907	576 541	937 366	994 590
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 907		2 907	2 864
	TOTAL	2 907		2 907	2 864
Total (II)		1 522 579	582 305	940 274	997 455
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	495 715		495 715	295 948
	Charges constatées d'avance	30 221		30 221	28 540
	TOTAL	525 936		525 936	324 489
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	770 162		770 162	994 358
Total (III)		1 296 099		1 296 099	1 318 847
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		2 818 679	582 305	2 236 373	2 316 303
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	49 823	49 823
	Autres réserves	386 991	376 225
	Report à nouveau	67 770	67 770
	Excédent ou déficit de l'exercice	10 459	10 766
	Situation nette (sous-total)	515 044	504 585
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	515 044	504 585
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	277 441	340 790
	Total (II)	277 441	340 790
Provisions	Provisions pour risques	5 032	12 132
	Provisions pour charges	157 010	151 350
	Total (III)	162 042	163 482
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	831 386	896 156
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	565	
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 953	31 071
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	351 625	344 677
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	39 313	35 540
	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	1 281 845	1 307 444
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	2 236 373	2 316 303
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	30	80
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	27 864	27 211
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 792 439	1 885 828
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Charges d'exploitation	Contributions financières	101 336	124 906
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 100	30 584
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	339 936	338 069
	Autres produits	175	1 508
	Total des produits d'exploitation (I)	2 269 851	2 408 109
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	189 464	169 406
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	115 549	127 052
	Salaires	1 058 117	1 149 456
	Cotisations sociales	416 128	430 205
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	67 635	74 578
	Dotations aux provisions	6 659	21 106
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	276 587	339 886
	Autres charges	130 215	80 191
	Total des charges d'exploitation (II)	2 260 358	2 391 885
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		9 493	16 224
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	14 481	3 659
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	14 481	3 659
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 246	
	Intérêts et charges assimilées	8 271	8 884
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	10 518	8 884
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		3 963	-5 225
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		13 456	10 999

Mission Locale de l'Arrondissement de Brive

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 997	233
Total des produits (I + III + V)	2 284 333	2 411 768
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 273 874	2 401 002
EXCÉDENT OU DÉFICIT	10 459	10 766
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	7 462	8 844
Bénévolat		
TOTAL	7 462	8 844
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	6 464	7 892
Prestations en nature	997	952
Personnel bénévole		
TOTAL	7 462	8 844

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

1. Informations concernant l'association

1.1. Objet social et périmètre des activités

L'association a pour objet de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elle exerce une mission de service public de proximité. Elle accompagne les jeunes pour une insertion durable.

1.2. Moyens mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre sont le développement d'un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Elle développe donc des partenariats avec les services et institutions en charge des questions relatives aux difficultés d'insertion précitées. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. Les missions locales entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi.

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

2. Faits caractéristiques de l'exercice

2.1. Evénements principaux

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

2.2. Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Néant.

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Principes généraux

3.1.1. Règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf indication contraire, les informations sont présentées en euros.

3.1.2. Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation :

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

**3.1.3. Information d'importance significative
nécessaire à la bonne compréhension des comptes
annuels qui ne serait pas détaillée par ailleurs dans
l'annexe**

Néant.

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

3.2. Changement de règles et méthodes comptables

3.2.1. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Les reclassements opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles sont les suivants :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat : 649
- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 28 540.35K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

3.2.2. Changements de méthode comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

3.2.3. Changements d'estimation comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement de d'estimation comptable par rapport à l'exercice précédent.

3.2.4. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

4. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés par la suite.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

4.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelle	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	5 765	-	-	5 765
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	1 262 400	-	-	1 262 400
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 309	-	-	3 309
	Installations générales, agencements, aménagements divers	62 457	6 797	-	69 255
	Matériel de transport	16 587	-	-	16 587
	Matériel de bureau et mobilier informatique	164 722	3 614	5 980	162 357
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		1 509 476	10 411	5 980	1 513 907
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	2 865	43	-	2 908
TOTAL IV		2 865	43	-	2 908
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		1 518 105	10 454	5 980	1 522 580

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement – TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles – TOTAL II		5 765	-	-	5 765
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	348 790	48 296	-	397 086
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		3 309	-	-	3 309
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	26 391	11 179	-	37 570
	Matériel de transport	16 587	-	-	16 587
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 808	8 161	5 980	121 989
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		514 885	67 636	5 980	576 541
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		520 650	67 636	5 980	582 306

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.1.3. Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

4.1.4. Amortissements et dépréciations – État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	5 765	-	-	-	-	5 765
Corporelles	514 885	67 636	-	5 980	-	576 541
Financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	520 650	67 636	-	5 980	-	582 306

4.1.5. Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

4.1.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.5.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières et titres de participation sont évalués à leur coût d'achat.

Lorsque la valeur actuelle à la date de clôture est inférieure à la valeur d'actif brut, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

4.2. Actif circulant

4.2.1. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	2 908	2 908	-
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	-	-	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 508	4 508	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	-	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	470 556	470 556
	Groupe et associés	-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	17 855	17 855	-
	Charges constatées d'avance	30 221	30 221	-
TOTAL		526 049	526 049	-
Prêts Accordés en cours d'exercice				-
Remboursements obtenus en cours d'exercice				-

4.2.2. Produits à recevoir

Libellés	Montant
SUBVENTIONS D'EXPLOIATION	1 792 439
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	2 878
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	4 508
Etat	6 114
Divers	-
TOTAL	1 805 939

4.2.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation pour 30 221.31 €.

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur à hauteur de 15 434€ et de charges liées à la renégociation de l'emprunt pour 13 188€.

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

4.3. Passifs et provisions

4.3.1. Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	-			-
Fonds propres statutaires	-			-
Fonds propres complémentaires	-			-
Fonds associatifs sans droit de reprise	-			-
Fonds associatifs avec droit de reprise	-			-
Fonds propres statutaires	-			-
Fonds propres complémentaires	-			-
Apports	-			-
Legs et donations	-			-
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	-			-
Ecart de réévaluation	-			-
Réserves	-			-
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Réserves pour projet de l'entité	49 823			49 823
Réserves	-			-
Autres	376 225	10 766		386 991
Report à nouveau	504 585	10 459		515 044
Excédents ou déficits	10 766	10 459	10 766	10 459

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.3.2. Provisions

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	12 132	1 000	8 100	5 032
Provisions pour charges	151 351	5 660	-	157 010
TOTAL	-	6 660	8 100	162 042

4.3.3. Fonds dédiés – Tableaux de suivi

4.3.3.1. Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (sous-compte « engagements à réaliser sur subventions attribuées ») et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Crédits affectés au cours de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager
Mobilité	904,00		50,00	854,00
CEJ	294 343,00	244 385,00	294 343,00	244 385,00
T CAP PREVANA	2 399,00		2 399,00	0,00
UNIVERS JEUNES	4 100,00	1 783,00	4 100,00	1 783,00
SANTE	18 320,00	18 387,00	18 320,00	18 387,00
Déjouez les règles	8 760,00	12 031,00	8 760,00	12 031,00
AJT	11 964,00		11 964,00	0,00
TOTAL	340 790,00	276 586,00	339 936,00	277 440,00

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Libellés	À l'ouverture de l'exercice				Utilisations		Transferts vers compte 110000	A la clôture de l'exercice		
	Montant fonds affectés au projet	Fonds à dégager au bédut de l'exercice (19)	Utilisation en cours de l'exercice (7894)	Utilisation en cours de l'exercice - remboursemen t	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)		dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices		
		A	B		C	D= A-B+C				
Subventions d'exploitation (1)	340 790,68	340 790,68	339 936,64		276 587,21	277 441,25				
Contributions financières des autorités de tarifications aux entités gestionnaires d'ESSMS										
Contributions financières d'autres organismes (1)										
Ressources liées à la générosité du public (1)										
Fonds dédiés des Fondations abritées										
TOTAL	340 790,68	340 790,68	339 936,64	0,00	276 587,21	277 441,25			0	
Dont fonds dédiés liés à la contribution financières des autorités de tarification aux entités gestionnaire des ESSMS										
0										

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée, au capital social de 1 016 638 €, ayant son siège social sis Tour EQHC, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 903 309 490 (RCS Nanterre).

4.4. Dettes

4.4.1. Dettes financières et autres dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	831 387	64 759	265 220	501 408
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		565	565	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		58 953	58 953	-	-
Personnel et comptes rattachés		127 482	127 482	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		197 158	197 158	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	2 355	2 355	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 940	23 940	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		39 314	39 314	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		1 281 154	514 527	265 220	501 408

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	64 111
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

4.4.2. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	94 210
Charges sociales provisionnées	51 170
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	565
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	30
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	20 292
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	33 272
Sécurité sociale	27 920
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	227 459

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.5. Compte de résultat

4.5.1. Ventilation des produits d'exploitation

	En France	à l'étranger	Total
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)			-
Subventions et concours publics	1 820 303		
Contributions financières	101 336		
Reprises s/provisions	348 036		
Versements			
Autres produits	175		
Total	2 269 850	-	-

Produits d'exploitation 2024 (avec retraitement des reports en fonds dédiés)	Fonctionnement	Actions spécifiques	TOTAL
Etat	1 220 210,65	65 333,15	1 285 543,80
Organismes Publics	77 192,67	4 000,00	81 192,67
Conseil Régional	247 544,00	17 073,63	264 617,63
Conseil Départemental	31 500,00	68 000,00	99 500,00
Ville de Brive et communes adhérentes	185 319,60		185 319,60
Autres collectivités et EPCI			-
Organismes privés	9 884,64	23 550,00	33 434,64
	1 771 651,56	177 956,78	1 949 608,34
Contrat aidés			-
Autres produits (remboursements de frais-reprises de provisions)			43 656,31
			1 993 264,65

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.5.2. Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

4.5.2.1. Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Afférents à la certification des comptes	4 166.82	
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires totaux	4 166.82	

4.5.2.2. Résultat financier

Nature	Charges financières	Produits financiers
Intérêts	8 271	14 481
Quote part pénalité Emprunt	2 246	
TOTAL		3 963

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

4.5.3. Résultat par activité

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion libre		
5- Gestion Propre		10 459
Gestion sous contrôle de tiers financeurs		
Néant		
Résultat de l'exercice		10 459

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

5. Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

6. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1.Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	157 010	-	157 010
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'entreprise a opté pour l'application des dispositions de l'annexe 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 qui reprend pour l'essentiel la recommandation CNC n° 2003-R.01 :

— Table de mortalité :	2020-2022
— Rotation du personnel :	faible
— Taux d'évolution salariale moyenne :	2.73 %
— Taux d'actualisation :	3.46 %
— Age de départ à la retraite :	64 ans
— Taux de charges sociales :	55 %

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

6.2. Autres opérations non inscrites au bilan

Néant.

**DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

7. Informations relatives à l'effectif

7.1. Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce s'élève à : 27.99

7.2. Informations relatives à l'effectif par catégorie

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

Personnel salarié	
Cadres	6
Employés, Agents de maîtrise et Techniciens	21.99
Ouvriers	
TOTAL	27.99

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

8. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature quantifiables et significatives sur l'exercice sont reportées ci-dessous :

Nature de la contribution	Montant
Contribution en nature local : Forum 2025	6 464,67
Mise à disposition personnel	997,00
TOTAL	7 461,67

DOCUMENTS VISES par le
COMMISSAIRE AUX COMPTES

